Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

Convention de fonctionnement du Point Accueil Emploi Intercommunal sur le territoire du Syrenor

Entre :

Le **SYRENOR** – 1 Place Jane Beusnel Montgermont
B.P. 96 606
35 766 Saint Grégoire Cedex

Représentant les communes de :

La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay de Bretagne, Saint Gilles et Vezin le Coquet.

Et

ESPACE EMPLOI– Place du Général de Gaulle - 35 740 Pacé

Représentant le Point Accueil Emploi (PAE)

PREAMBULE

Vu le Contrat de Progrès n°2 entre l'État et l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) du 5 juillet 1994, qui fixe le cadre de développement d'un service public de l'emploi renforcé et partenarial ;

Vu la Charte de partenariat adoptée par le Conseil d'administration de l'ANPE le 16 décembre 1994, encourageant la mise en place de dispositifs locaux d'accueil et d'information pour l'emploi, en partenariat avec les collectivités territoriales ;

Vu les articles L.311-10 et L.5311-4 du Code du travail, relatifs à la coordination territoriale des politiques de l'emploi et de la formation ;

Vu les articles L.5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales, qui permettent aux EPCI d'exercer des compétences en matière de développement économique et d'emploi ;

Les partenaires signataires souhaitent, par la présente convention, définir les modalités de fonctionnement du Point Accueil Emploi Intercommunal (PAEI) structure de proximité visant à accueillir, informer et orienter les demandeurs d'emploi, les salariés, les jeunes, ainsi que les entreprises du territoire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

Sommaire :

Convention de fonctionnement du Point Accueil Emploi Intercommunal sur le territoire du Syrenor 1
1 – Objet de la convention 3
2 – Offre de services détaillée du Point Accueil Emploi 3
2.1 – Services proposés aux personnes en recherche d'emploi et/ou de formation 3
2.2 – Services proposés aux acteurs économiques 4
2.3 – Convention de partenariat France Travail 4
3 – Les moyens matériels mis en œuvre 5
3.1 - Locaux 5
3.2 - Equipement 5
3.3 - Documentation 5
3.4 - Horaires d'ouvertures 5
4 – Permanences de we-ker 5
5 – Durée de la convention 5
6 – Financement du Point Accueil Emploi 5
6.1 - Au niveau du SYRENOR 5
6.2 - Au niveau d'Espace Emploi 6
7 – Evaluation de la convention 6
8 – Modification et résiliation 6
9 – Litiges 6

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

1 – Objet de la convention

L'objet est le fonctionnement du Point Accueil Emploi (PAE) sur le territoire du SYRENOR.

Le PAE d'Espace Emploi propose les trois niveaux de services de *l'Offre de Services des Points Accueil Emploi* (cette offre de services a été conçue en partenariat avec France Travail et validée par les instances représentatives des PAE du Pays de Rennes, du Pays de Brocéliande et du Pays des vallons de Vilaine).

Les services du PAE sont proposés aux résidants des communes du SYRENOR relevant du Service Public de l'Emploi (demandeurs d'emploi inscrits ou non auprès de France Travail, salariés, bénéficiaires de minima sociaux, publics reconnus DEBOE (Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) ainsi qu'aux entreprises, particuliers employeurs, associations et collectivités territoriales et locales.

2 – Offre de services détaillée du Point Accueil Emploi

2.1 – Services proposés aux personnes en recherche d'emploi et/ou de formation

2.1.1 – Mise en relation sur des offres locales et lien avec les employeurs

Le PAE effectue des recherches ciblées de candidats pour des besoins locaux de recrutements ou pour favoriser la rencontre entre employeurs et candidats en amont des recrutements

- Mise en relation directe (présentation) de candidats répondant aux besoins identifiés d'employeurs qui recrutent
- Diffusion motivée et ciblée de CV dans le réseau d'employeurs du PAE
- Mise en place d'actions avec les entreprises, Cafés Conseils, visites d'entreprises...
- Sollicitation du réseau d'employeurs selon recherches spécifiques (stages, entretiens conseils...)
- Apports de conseils sur les outils de la recherche d'emploi adaptés aux candidatures à effectuer (CV, lettres, ciblage...)

2.1.2 – Appuis dans les démarches liées à la recherche d'emploi ou de formation

Apport d'aides ponctuelles à toute personne qui le sollicite : réponses adaptées à toute personne qui entre dans le PAE (ou déjà inscrite) et qui sollicite un conseil ;

- Accueil, information et orientation pour toutes questions liées à l'emploi ou la formation
- Apports techniques pour la recherche d'emploi et les démarches administratives :
  - CV, lettre de motivation, candidatures spontanées...
  - Aide pour la recherche d'emploi : comment cibler un poste, effectuer les mises en relation sur les offres d'emploi, télécandidater... et démarches administratives diverses
- Aide dans les démarches de mise en place d'une formation : clarification du projet d'orientation et/ou de formation, recherche d'organismes de formation et prise de rendez-vous, soutien à la constitution du dossier d'inscription et/ou de démarches de financement
- Orientation guidée vers des partenaires (action sociale, mobilité, santé...)
- (re)Mobilisation du public dans son parcours de recherche d'emploi

2.1.3 - Accès en libre-service

- Utilisation des ressources en libre accès et en autonomie
- Mise à disposition d'un accès Internet, d'outils bureautiques et d'un espace de travail
- Mise à disposition de documents spécialisés sur l'économie locale
- Mise à disposition d'informations sur la formation et d'offres de formation
- Mise à disposition d'offres d'emploi (France Travail, Structures d'Insertion, autres partenaires...)

2.1.4 - Accompagnement renforcé

Le PAE est conventionné pour l'accompagnement renforcé de 72 personnes dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour :

- L'accompagnement individualisé et renforcé de personnes en difficultés d'insertion professionnelle
  - L'accompagnement se caractérise par : un interlocuteur identifié, la formalisation des engagements de la part du conseiller et de la personne et l'identification commune et partagée de la finalité de l'accompagnement (l'accès à l'emploi durable ou la formation qualifiante)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

- Le public est repéré et orienté par Espace Emploi et ses partenaires (France Travail, CDAS pour les bénéficiaires du RSA...)

2.2 – Services proposés aux acteurs économiques

2.2.1 – Découverte des entreprises

- Rencontres de candidats pour anticiper des recrutements : Cafés Conseils
- Organisation de jobs dating, informations collectives dans nos locaux
- Visites d'entreprises pour mieux connaitre les conditions de travail et contraintes spécifiques des postes

2.2.2 – Appui aux recrutements

- Clarification du besoin et définition de profils de postes
- Appui pour la diffusion de l'offre ; services de France Travail, réseau des Points Accueil Emploi...
- Présentation de CV adaptés aux exigences des postes
- Recherche de candidats et mise en relation argumentée
- Suivi pendant les différentes étapes du recrutement

2.2.3 – Informations et conseils

- Aides à l'embauche
- Informations sur la législation
- Orientation guidée vers les partenaires (France Travail, We Ker, DREETS, Réseaux d'entreprises ...)

2.2.4 – Développement économique

- Service emploi des communes
- Intervention pour les 8 communes du Syrenor
- Participation à différents réseaux d'entreprises, de partenaires du champ de l'emploi

2.3 – Convention de partenariat France Travail

- Les engagements du Point Accueil Emploi envers France Travail ont été définis dans la convention de partenariat signée entre la Direction Régionale de France Travail et le réseau SPEF Bretagne (Structures de Proximité Emploi Formation) auquel le Point Accueil Emploi adhère.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

3 – Les moyens matériels mis en œuvre

3.1 - Locaux

Ces moyens sont en temps partagé de la structure Espace Emploi.

- Deux bureaux, permettant la confidentialité des entretiens, pour les conseillers,
- Un hall d'accueil permettant la consultation des offres d'emploi, la consultation des diverses documentations et l'utilisation des outils bureautiques et des postes en libre accès Internet
- Une salle de réunions,
- Un bureau pour des permanences des partenaires et notamment We Ker.

3.2 - Equipement

- Un réseau informatique est partagé entre l'ensemble des activités de la structure : chaque conseillère est dotée d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable dédiés à l'activité PAE.
- Deux postes informatiques équipés des divers outils bureautiques (traitement de texte, tableur...) et permettant un libre accès Internet (ou accompagné)
- Un photocopieur (utilisation possible par les usagers : réservée à la recherche d'emploi et participation aux frais)
- 2 lignes mobiles dédiées aux conseillères du PAE

3.3 - Documentation

- Mise à disposition d'une documentation selon modalités définies dans l'Offre de Services des Points Accueil Emploi du bassin d'emploi de Rennes.

3.4 - Horaires d'ouvertures

- Le Point Accueil emploi est ouvert au public 37 heures hebdomadaires
  Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et, sur rendez-vous, l'après-midi de 13h30 à 17h30.

4 – Permanences de we-ker

Dans le cadre du partenariat We Ker pour le secteur du SYRENOR, des permanences (sur rendez-vous) sont organisées dans les locaux d'Espace Emploi et dans des lieux d'accueil sur les communes. La gestion du planning (prise de rendez-vous) est réalisée par We Ker. La fréquence et la régularité de ces permanences sont du ressort de We Ker.

5 – Durée de la convention

Cette convention de collaboration est valable un an du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
Les signataires conviennent de réaliser un bilan en fin d'année sur l'activité du PAE et le partenariat.

Cette convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

6 – Financement du Point Accueil Emploi

6.1 - Au niveau du SYRENOR

Le SYRENOR confie à Espace Emploi la gestion des actions à réaliser concernant l'insertion des demandeurs d'emploi, l'association assurant la charge financière du budget PAE.

Par délibération, Les membres du Comité Syndical du SYRENOR alloueront une Subvention à Espace Emploi d'un montant de 73 500 €.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-243500766-20261104-91_2026-DE

6.2 - Au niveau d'Espace Emploi

Pour compléter les financements du SYRENOR et rendre un service à hauteur de la convention, Espace Emploi fera appel à des cofinancements et couvrira si possible sur ses fonds propres le reste des dépenses. Des financements complémentaires pourront être sollicités auprès du Conseil départemental, de la Région, de l'État, ou du Fonds social européen (FSE+), dans le cadre des dispositifs prévus par le Code du travail (articles L.5131-1 et suivants).

7 – Evaluation de la convention

A l'initiative du Président ou du Vice-Président FINANCES-PAE du SYRENOR, Espace Emploi fera une présentation devant les élus des actions menées par le PAE.

8 – Modification et résiliation

Toute modification fera l'objet d'un avenant écrit signé par l'ensemble des parties. La convention peut être résiliée par l'une des parties moyennant un préavis de trois mois, notifié par courrier recommandé avec accusé de réception.

9 – Litiges

Les différends nés de l'interprétation ou de l'application de la présente convention feront d'abord l'objet d'une tentative de règlement amiable.
À défaut d'accord, ils seront portés devant la juridiction administrative compétente.

ESPACE EMPLOI	**SYRENOR**
Nom et fonction du représentant : **Jean-Christophe DROUET** Président de l'association Espace Emploi Signature :	Nom et fonction du représentant : **Laurent PRIZE** Président du SYRENOR Signature : SYNDICAT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES DU NORD-OUEST DE RENNES Syrenor